

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 459

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 459 22 juin 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley

Prix et cartels: on amuse la galerie

Après avoir biffé la surveillance des prix dans la seconde version de l'article conjoncturel, après avoir laissé passer le temps pendant lequel l'institution aurait pu être sauvée, voilà que soudain beaucoup de gens se précipitent au secours de M. Prix!

Dernière invention pour amuser la galerie politique fédérale: on accrocherait la surveillance des prix à celle des cartels, à la faveur de la "grande" révision attendue de la Loi sur les cartels...

En bref, les cartels devraient annoncer — et sur demande justifier — leurs intentions de hausses de prix.

Et tout le monde s'empare de cette brillante idée, sans même savoir au juste si, dans le futur, les organisations cartellaires devront se faire enregistrer comme telles.

M. Prix peut continuer de liquider ses services et de démonter le Mur des lamentations. Des dossiers plus importants l'attendent à sa chère étude d'avocat grison, à moins que le très haut avenir fédéral qu'on lui prête soit aussi proche que le "Blick" le laisse entendre en ne cessant de donner Gnägi démissionnaire pour la fin de cette année.

Technicair: fin de la représentation

Technicair, dernier acte: la représentation a duré six semaines qui ont permis à des acteurs décidés de devenir des spectateurs résignés; en effet, à l'encontre de l'art théâtral, la vie économique ne tolère pas l'improvisation; or les travailleurs de Technicair ne possédaient pas le texte de la pièce; les travailleurs sont toujours des figurants manipulés par le metteur en scène.

Le scénario est maintenant bien connu. Pas d'actions brusques, de licenciements dans les 24 heures; cela fait mauvaise impression; l'agonie n'empêche pas les bonnes manières.

Commence alors le ballet des pouvoirs publics et des organisations économiques autour du moribond. Soudain un mieux — l'annonce d'un acheteur éventuel ou un crédit bancaire inattendu — ce n'est en général que le dernier sursaut. Mais l'important est qu'ainsi on a donné l'illusion de l'action et que les travailleurs ont pu se faire à l'idée de la fermeture. Le rideau peut se fermer sur la bonne conscience générale; les projecteurs de l'actualité ont déjà fait un quart de tour, restent dans l'ombre les chômeurs, ces exclus sociaux. D'ailleurs, comme le dit G.-A. Chevallaz dans "L'Ordre professionnel", nous n'avons pas de chômage en Suisse.

Le conseiller d'Etat genevois Borner, acteur principal du drame Technicair, a fait quelques réflexions à l'issue de la chute.

Entre autres, cette affirmation ahurissante: personne n'était au courant de ce naufrage imminent, ni les travailleurs, ni le patronat, ni l'Etat! Eh bien non, les travailleurs savaient sentaient que quelque chose ne tournait pas rond. Mais ils n'avaient pas les moyens de contrôler cette impression. L'Etat, du moins certains de ses services, pouvait savoir: les entreprises en difficultés négligent de payer les cotisations sociales, éventuellement les impôts à la source; un minimum de coordination permettrait d'être au courant.

M. Borner propose un code de déontologie qui obligerait moralement les entreprises en difficultés à prévenir l'Etat suffisamment tôt. C'est un air bien connu: les multinationales et les banques notamment ont déjà chanté cet air-là. Pour nous (DP 453), la seule déontologie en cette matière s'appelle la participation qui seule donne aux salariés la possibilité de connaître la situation de leur entreprise et de forger leur revendication.